

## *Séance du Conseil Municipal*

*en date du*

*7 avril 2021*

*L'an deux mil vingt-et-un et le sept du mois de d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.*

*Présents : M. VALORGE René, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer*

*Absents excusés : Mme DECHAVANNE Céline (pouvoir à M. VALORGE René), M. BAIZET Patrick (pouvoir à Mme FARABET Béatrice)*

*Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer*

*Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.*

*Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la vente d'une parcelle de terrain rue du 8 Mai pour laquelle l'offre d'achat a été déposée ce jour.*

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.*

### I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

#### *➤ Syndicat de Gestion du Gymnase de la Bouverie*

Mme Mercedes CARRENO fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat d'e Gestion du Gymnase de la Bouverie lors de laquelle a eu lieu le vote du compte administratif 2020 et du budget 2021.

Elle présente le résultat de l'exercice 2020 qui fait apparaître un solde positif de 14 000 € et précise que les contributions des communes ont été reconduites à l'identique, soit 115 € par élève scolarisé au collège Michel Servet.

#### *➤ Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

M. Jean-François DEMURGER indique qu'il a participé à l'Assemblée Générale du SIEVES consacrée au vote du compte administratif 2020 et du budget 2021. Le résultat global de l'exercice 2020 s'élève à 268 000 €.

Les travaux de réfection du réservoir des Avaizes sont terminés. A ce jour, il n'est pas prévu de nouveaux travaux sur la commune pour les années 2021-2022.

Concernant les projets du Syndicat, il indique qu'une étude est en cours pour la construction d'une station de minéralisation à St Martin du Lac et qu'un travail est mené sur les possibilités d'interconnexions avec le Syndicat du Brionnais afin de sécuriser l'accès à l'eau.

### ➤ *Ecole Publique*

Mmes Alexandra DUCROT et Béatrice FARABET font un compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole. Elles font le point sur les effectifs prévisionnels à la rentrée de septembre 2021 qui s'élèvent à 113 élèves inscrits à ce jour.

Elles relaient également les remerciements des enseignants pour les différents travaux réalisés par la commune (isolation, mise en place de stores extérieurs, aménagement d'un chemin d'accès).

### ➤ *Espace 2M*

Mme Béatrice FARABET précise qu'elle a participé à la réunion de l'Espace 2M en visioconférence lors de laquelle a été présenté le bilan moral 2020 de la structure.

Cette structure regroupe la Mission Locale chargée des demandeurs d'emplois de moins de 26 ans et la MIFE qui accompagne les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans et les salariés en reconversion professionnelle. Elle emploie 39 personnes pour un budget annuel d'environ 2 900 000 €.

### ➤ *Site Internet*

Mme Jennifer PEGUET indique que le site Internet de la commune a été remis à jour et qu'il va pouvoir être mis en ligne très prochainement. La commission communication se chargera de sa mise à jour régulière.

## **II. PROPOSITION D'ACHAT DU LOT C RUE DU 8 MAI**

M. René VALORGE rappelle que sur les 4 lots des terrains à bâtir situés rue du 8 Mai, 2 terrains sont encore disponibles à la vente : les lots C et D.

Il explique que M. et Mme JONES ont fait une proposition d'achat du lot C d'une surface de 640 m<sup>2</sup> au tarif de 22 000 € qui correspond au prix de vente fixé par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la vente du lot C constitué des parcelles B 2344 - B 2339- B 2340 à M. et Mme JONES et autorise le maire à signer l'acte de vente correspondant.

## **III. BUDGETS PRIMITIFS 2021**

### ➤ *BP Commune*

M. René VALORGE présente le budget primitif 2021 préparé par la Commission Finances qui s'équilibre à 1 066 039,65 € en section de fonctionnement et à 743 199,17 € en section d'investissement.

La section d'investissement comprend principalement les travaux de réhabilitation de la maison des associations avec la réfection de la toiture et le remplacement de l'ensemble des menuiseries, le remplacement du tracteur voirie, le ravalement de la façade du local Emmaüs et le remplacement du mur de soutènement sous le bâtiment du restaurant scolaire, ainsi que des aménagements de sécurité rue de l'Industrie.

Le financement de l'ensemble de ces investissements est prévu sans recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 tel que présenté.

### ✓ **Taux d'imposition 2021**

Après avoir présenté le projet de budget primitif, René VALORGE invite le Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2021.

Il indique que la commission Finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et rappelle que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 5 ans.

Il explique qu'en application de la Loi de Finances 2020, la part départementale de TFB est désormais affectée aux communes, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Par conséquent, le taux de référence 2021 pour la Taxe Foncier Bâti de la commune est automatiquement porté à 31,30 % (soit le taux communal 2020 : 16,00 % + le taux départemental 2020 : 15,30 %), sans incidence sur le montant payé par les contribuables.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le maintien du taux des impôts locaux sans augmentation pour l'année 2021 qui sont donc fixés respectivement à 31,30 % pour la taxe foncière bâti et à 33,93 % pour la taxe foncière non-bâti.

### ➤ **Budget Assainissement**

René VALORGE présente le budget 2021 du service Assainissement qui s'élève à 88 779,41 € en section d'exploitation et à 390 749,34 € en section d'investissement.

La section d'investissement comprend le solde de l'étude de faisabilité de la réhabilitation de la station d'épuration, ainsi que la mise à jour du schéma directeur d'assainissement.

Il est également prévu de remplacer la conduite eaux usées le long du Botoret qui présente de nombreuses infiltrations, ces travaux pouvant bénéficier d'une aide du Département et de l'Agence de l'Eau.

Un emprunt de 50 000 € a été inscrit afin de financer ces différents investissements.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du service Assainissement tel que présenté.

### ✓ **Redevance Assainissement**

René VALORGE rappelle que le service assainissement étant géré par un budget annexe, il doit obligatoirement s'équilibrer grâce à ses propres ressources et notamment par le produit de la redevance qui constitue la seule ressource régulière de ce service.

Il rappelle que la redevance assainissement a été revalorisée régulièrement depuis plusieurs années afin de permettre l'équilibre de ce budget. Aussi, la commission Finances propose de ne pas augmenter la redevance assainissement cette année.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et de ne pas modifier le montant de la redevance Assainissement en 2021, qui reste donc fixée comme suit : Part fixe : 32,50 € par an / Part variable : 1,15 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

#### IV. INTERCOMMUNALITE

##### ➤ *Convention avec Charlieu-Belmont Communauté pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol*

M. René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des actes liés à l'application du droit des sols est effectuée par un service commun mis en place par Charlieu-Belmont Communauté dans le cadre d'une convention signée avec chaque commune.

Il indique que l'instruction des actes liés à l'accessibilité des établissements recevant du public qui était jusque-là assurée par la DDT revient désormais aux communes. Aussi, Charlieu-Belmont Communauté propose d'étendre le champ d'application de la convention du service commun ADS afin d'y intégrer les autorisations de travaux en matière d'accessibilité.

Cette modification nécessite la signature d'une nouvelle convention entre la Communauté de Communes et les communes adhérentes au service commun.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de service commun entre la commune et Charlieu-Belmont Communauté pour l'instruction des actes liés à l'application du droit des sols et autorise le Maire à la signer.

##### ➤ *Charlieu- Belmont Communauté : création d'un comité consultatif « Eau Assainissement »*

M. René VALORGE indique au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a décidé de transformer le groupe de travail chargé de préparer le transfert de compétence « Eau Assainissement » en Comité Consultatif « Eau Assainissement ».

Il convient par conséquent de désigner un membre titulaire et un membre suppléant parmi les Conseillers Municipaux pour constituer ce comité consultatif.

Le Conseil Municipal désigne Mme Céline DECHAVANNE en qualité de membre titulaire du Comité » Consultatif « Eau Assainissement », et M. David BALTHAZARD en qualité de membre suppléant

#### V. QUESTIONS DIVERSES

##### ↳ *Contrat de Relance et de Transitions Ecologique (CRTE)*

M. René VALORGE explique au Conseil Municipal que l'Etat propose aux collectivités locales de signer un contrat de Relance et de Transition Ecologique qui regroupe l'ensemble des dispositifs d'aides aux collectivités. La signature de ce contrat se fera au niveau Intercommunal et recensera les projets des différentes collectivités du territoire sur le mandat 2020-2026.

Les communes doivent par conséquent se positionner pour identifier les projets pouvant être inscrits dans le CRTE afin de bénéficier des aides de l'Etat.

Il propose d'inscrire les principaux projets déjà connus à ce jour pour la commune, et notamment la réhabilitation de la friche du centre bourg qui s'inscrit parfaitement dans l'un des objectifs assignés au CRTE, à savoir la stratégie eau-air-sol et notamment le zéro artificialisation nette des sols.

### ↳ *Projet Conseil Municipal des Enfants*

Mme Béatrice FARABET indique que la commission Vie Associative a émis l'idée de créer un Conseil Municipal des Enfants. Il est décidé de créer une commission pour réfléchir à la mise en place de ce Conseil Municipal des Enfants et à son encadrement.

MM. Béatrice FARABET, Brigitte BAJARD, Aurélie THEVENET et David BALTHAZARD décident de participer à cette commission.

### ↳ **Extinction de l'Eclairage Public**

M. David BALTHAZARD fait le point sur les possibilités de modification des horaires d'extinction de l'éclairage public.

Il indique que la commission Voirie propose d'éteindre l'éclairage public de 23 heures à 6 heures en semaine, et de minuit à 6 heures du matin le week-end dans les rues situées à l'intérieur du Bourg.

Pour les quartiers en périphérie du bourg (les Bois, la Durie, la Doux, le Vieux Bourg), l'extinction se ferait tous les jours de 23 heures à 6 heures.

Cette modification des horaires d'extinction permettrait de gagner 1 heure d'extinction par jour sur 48 lampadaires, ce qui générerait des économies d'énergie tout en améliorant la préservation de la biodiversité.

Le Maire,  
René VALORGE